

PORTANT TARIFICATION DE LA PRÉPARATION A DISTANCE AGRÉGATION INTERNE/EXTERNE LETTRES
MODERNES, LETTRES CLASSIQUES

LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'EPE UCA ;

Vu la délibération à distance n°2021-03-30-05 du conseil d'administration de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne du 30 mars 2021 donnant délégation au Président pour déterminer les tarifs, loyers et redevances ;

ARRETE

Article 1 :

La tarification, au titre de l'année universitaire 2023-2024, de la préparation à distance des agrégations internes/externes de lettres modernes et lettres classiques s'applique comme suit :

Tarif public FI/RE : Formation complète : 560 euros - Formation libre : 380 euros

Tarif public FC : Formation complète : 560 euros - Formation libre : 380 euros

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'EPE UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28/04/2023

Le Président



Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le 02 MAI 2023

- Publié le 02 MAI 2023

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.